

COMMUNE DE CHAPAREILLAN
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	22
Présents	15
Votants	17

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 octobre 2025

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de Madame le Maire, Martine VENTURINI.

Présents : Martine VENTURINI, Emmanuelle GIOANETTI, Fabrice BLUMET, Annalisa DEFILIPPI, Roland SOCQUET-CLERC, Gilles FORTE, Sylvie THOME, Yann LIMOUSIN, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, Franck SOMMÉ, Nathalie UCHET, René PORTAY, Didier CHARAMELET, Yves GONTHIER.

Absents et Excusés : Valérie SACLIER (pouvoir à Emmanuelle GIOANETTI), Malika MANCEAU, Christopher DUMAS, Suan HIRSCH, Olivier BOURQUARD, Bruno BERLIOZ (pouvoir à Didier CHARAMELET), Julie BOUILLOZ.

OBJET : IMPLANTATION D'UNE ANTENNE RELAIS DE TELEPHONIE MOBILE A
PROXIMITE DU RESERVOIR DE BELLECOMBE
58 - 27/10/2025

Madame Martine VENTURINI, maire, présente aux membres du conseil municipal un projet de convention de mise à disposition de terrain à la société ATC France, 10 avenue Aristide Briant, 92220 BAGNEUX, en vue de l'implantation d'une antenne relais de téléphonie mobile à proximité du réservoir de Bellecombe sur la parcelle C 1135.

L'implantation de cette antenne, destiné à améliorer la couverture mobile, notamment sur les hameaux, comporterait :

- Un pylône treillis de 36 m de hauteur, couleur RAL 6003 vert olive,
- Une zone technique clôturée au pied du poteau,
- Les raccordements électriques et fibre correspondants.

La convention serait conclue pour une durée initiale de 12 ans, renouvelable tacitement par période de 6 ans.

En contrepartie de la mise à disposition du terrain la commune de Chapareillan percevrait une redevance annuelle de 3 500 €

Le projet a été présenté aux habitants des hameaux de montagne à l'occasion d'une réunion publique qui s'est tenue le 16 septembre dernier à la salle polyvalente.

Après avoir entendu le rapport de Madame VENTURINI,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

CONSENT à ATC France, 10 avenue Aristide Briant, 92220 BAGNEUX la mise à disposition d'une emprise de terrain de 62 m² environ à prendre sur la parcelle C 1135 en vue de l'implantation :

- D'un pylône treillis de 36 m de hauteur, couleur RAL 6003 vert olive,
- D'une zone technique clôturée au pied du poteau,
- Des raccordements électriques et fibre correspondants.

AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition correspondante ainsi que tout document pouvant s'y rapporter.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance
Valérie SEYSSEL



Martine VENTURINI
Maire

